



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

Service des Procédures Environnementales

Bordeaux, le 4 avril 2018

RECEPISSE N° 201800351  
DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT  
D'INSTALLATIONS CLASSÉES

**LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE,**

VU le Code de l'Environnement, son titre 1<sup>er</sup> du livre V et notamment son article R 512-68,

DONNE RECEPISSE A

Monsieur le Président de la  
**SAS SOVEX GRANDSCHATEAUX**  
18-20-22, rue André-Marie Ampère  
33560 CARBON-BLANC

de la déclaration en date du 23 mars 2018, de Monsieur Daniel IMMACOLATO,  
Directeur Général de la société, portant changement d'exploitant de votre établissement  
concernant :

7 Route du Petit Conseiller  
33750 BEYCHAC-ET-CAILLAU

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter 15638 du 26 juillet 2005,  
de l'arrêté préfectoral complémentaire 15638/2 du 5 octobre 2007 et de l'arrêté préfectoral  
complémentaire 16667/2 du 15 mars 2010 encadrant l'exploitation du site restent applicables  
au nouvel exploitant en lieu et place de :

**SAS OENOALLIANCE**  
7 Route du Petit Conseiller  
33750 BEYCHAC-ET-CAILLAU

Pour le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer et par délégation,  
La chef du Service des Procédures  
Environnementales

  
Armelle RESSOUCHES